



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 1^{er} Décembre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 24 Novembre 2023.

PRESENTS : JAGER Bruno / HOUPERT André / MERY Nicolas / BUCHER Robert / BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Anabelle / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: TALFUMIER Hervé (procuration à HOUPERT André) / WITTKOWSKI Nicolas.

N° 36 – 2023 : AVIS SUR LA REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS (ZAN).

Le Maire fait lecture d'un courrier de Mr le Président du Conseil Régional Mr Franck LEROY, en date du 19/10/2023.

Le Président du Conseil Régional sollicite le Conseil Municipal pour avis sur la composition de la « Conférence Régionale de Gouvernance de la Politique de Réduction de l'Artificialisation de Sols ».

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur son principe mais demande à voir des représentants des communes rurales dont la population est inférieure à 500 habitants, et que cela soit réparti sur l'ensemble des départements constituant la Région Grand-Est. On note au passage qu'il y a une sur représentation des départements 68 – 10 et 88.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 05 DEC. 2023
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 1^{er} décembre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 1^{er} Décembre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 24 Novembre 2023.

PRESENTS : JAGER Bruno / HOUPERT André / MERY Nicolas / BUCHER Robert / BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Anabelle / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: TALFUMIER Hervé (procuration à HOUPERT André) / WITTKOWSKI Nicolas.

N° 37 – 2023 : CHASSE 2024/2033 – NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DES DEGATS GIBIERS ROUGES.

Après avoir entendu Mr BECKER Jérôme domicilié à ANZELING (57320), adjudicataire de la chasse communale pour la période 2024/2033, et Mme Sylvie RICHARD, employée ONF domiciliée 3 impasse Coislin à 57640 SAINT-HUBERT, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir Mme Sylvie RICHARD comme estimateur de dégâts causés par le gibier rouge (à l'exception de ceux causés par les sangliers).

Le Conseil Municipal accepte cette proposition pour la durée du bail de chasse 2024/2033.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 05 DEC. 2023
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 1^{er} décembre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 1^{er} Décembre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 24 Novembre 2023.

PRESENTS : JAGER Bruno / HOUPERT André / MERY Nicolas / BUCHER Robert /
BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Anabelle / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: TALFUMIER Hervé (procuration à HOUPERT André) / WITTKOWSKI
Nicolas.

N° 38 – 2023 : REPARTITION DES DROITS DE CHASSE 2024/2033.

Après exposé du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne plus mettre en recouvrement les droits de chasse pour les montants inférieurs à 5 € (cinq euros), et ce à partir de l'année 2024 et pour toute la durée du bail de chasse 2024/2033.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 05 DEC. 2023
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 1^{er} décembre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 1^{er} Décembre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 24 Novembre 2023.

PRESENTS : JAGER Bruno / HOUPERT André / MERY Nicolas / BUCHER Robert /
BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Anabelle / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: TALFUMIER Hervé (procuration à HOUPERT André) / WITTKOWSKI
Nicolas.

N° 39 – 2023 : ZONE D'ACCELERATION ENERGETIQUES.

Le Maire rappelle les termes de la Loi du 10 mars 2023 concernant les zones d'accélération d'énergies (solaire – éolienne – hydraulique).

Après avoir entendu, débattu et pris en considération les éléments suivants :

- Topographie du ban communal (encaissé dans une vallée avec un dénivelé de 100m) ;
- Zone boisée importante et passage d'oiseaux migrateurs (principalement grues cendrées) ;
- Présence importante de friches agricoles qui sont des couverts et favorisant le maintien de la petite et grande faune ainsi que la flore (orchidées, etc...) ;
- Faible zone exposée plein sud avec dans cet espace une production agricole de type céréalière ;

Le Conseil Municipal, considère que le territoire n'est pas approprié pour l'installation de panneaux photovoltaïque et éoliennes.

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 05 DEC. 2023
Le Maire,

André HOUPERT

Burtoncourt, le 1^{er} décembre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT

Séance du 1^{er} Décembre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 24 Novembre 2023.

PRESENTS : JAGER Bruno / HOUPERT André / MERY Nicolas / BUCHER Robert / BEUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / BEUSEROY Anabelle / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: TALFUMIER Hervé (procuration à HOUPERT André) / WITTKOWSKI Nicolas.

N° 40 – 2023 : Délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux de la commune.

Vu l'article 102 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite loi « 3DS ») a introduit un mécanisme permettant à la commune de recenser ses chemins ruraux (codifié à l'article L 161-6-1 du code rural et de la pêche maritime) après enquête publique ;

Vu le décret n° 2022-1652 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de l'enquête publique portant sur le recensement des chemins ruraux définit les modalités particulières de cette enquête (codifié aux articles R 161-11-1 à D 161-11-4 du code rural et de la pêche maritime) régie par le code de l'expropriation ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 février 2023 précisant le contenu du tableau récapitulatif du recensement des chemins ruraux (JO n° 0052 du 2 mars 2023) ;

Vu la délibération N° 22/2023 du 09/06/2023 (reçue en Préfecture le 14/06/2023) décidant du recensement des chemins ruraux de la commune ;

Vu l'arrêté d'enquête publique N° 15/2023 en date du 14/09/2023 (reçu en Préfecture le 18/09/2023) en vue recensement des chemins ruraux de la commune et de la désignation d'un commissaire enquêteur ;

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée du 23/10/2023 au 03/11/2023 et a recensé les chemins ruraux suivants ;

- **Annexe 1 : Tableau récapitulatif**
- **Annexe 2 : Plan des chemins**

Article 1^{er} : Le conseil municipal approuve le tableau récapitulatif des chemins ruraux référencés dans l'annexe 1 et 2 ci-dessus.

Article 2 : Les annexes 1 et 2 sont transmises au conseil départemental.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Burtoncourt dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par Télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>.

- **Annexe A : Rapport du Commissaire enquêteur du 06 novembre 2023.**
- **Annexe B : Copie du registre d'enquête**

Délibération certifiée exécutoire,
Burtoncourt, le 05 DEC. 2023
Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 1^{er} décembre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT



Nombre de résultats répondant à vos critères de recherche : 36.

INVENTAIRE DES CHEMINS COMMUNAUX (OU LISTE ANCIENS AF)

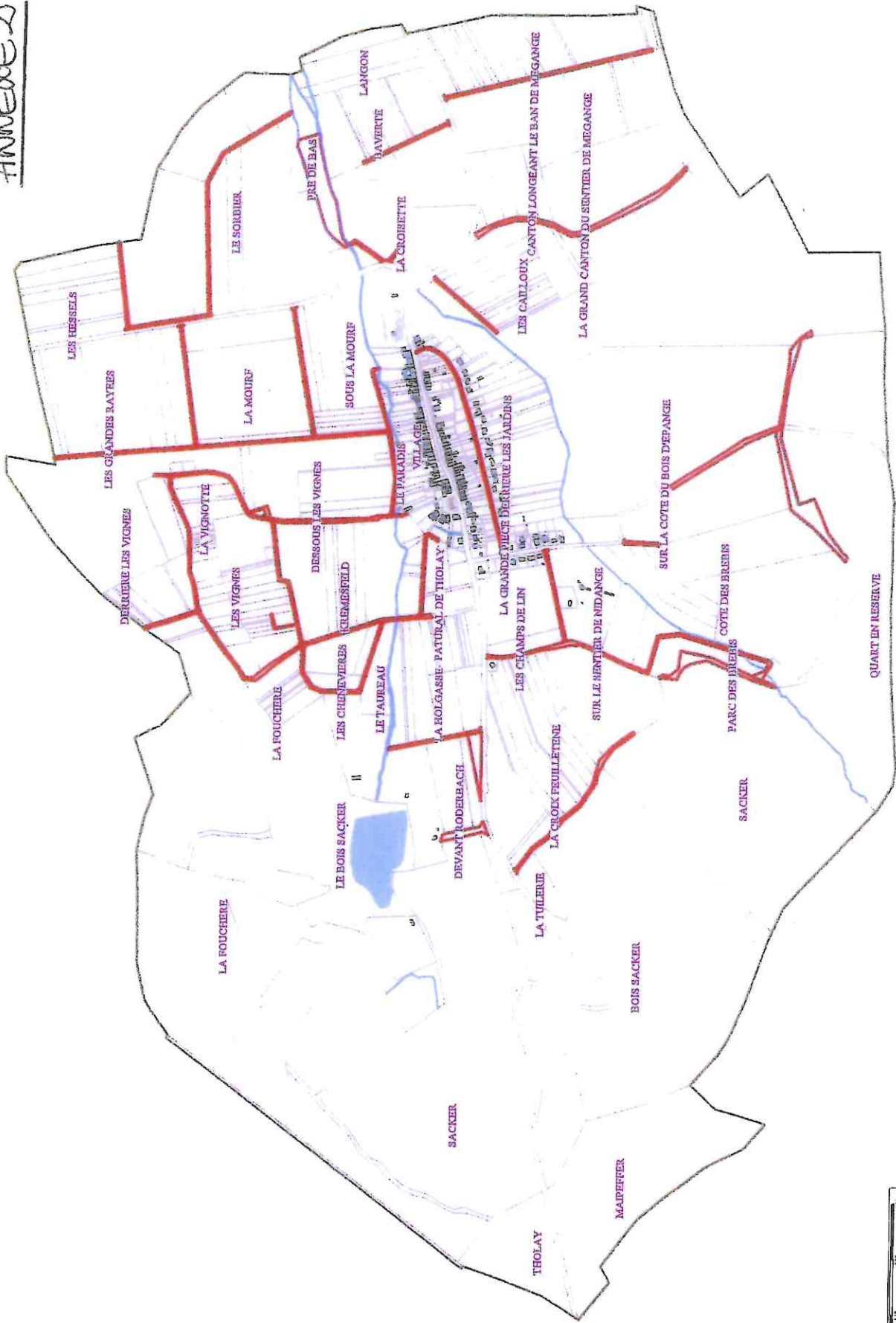
Parcelle	N° de compte	(1)Propriétaire (ANCIENNEMENT AF)	N° voirie	Adresse	Contenance	Observations
57121 02 54	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT		PRE DU BAS	12447	LAGUNE
57121 02 158	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	158	CHEMIN D EXPLOITATION	891	
57121 02 159	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	159	CHEMIN D EXPLOITATION	2758	
57121 02 160	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	160	CHEMIN D EXPLOITATION	5081	
57121 02 161	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	161	CHEMIN D EXPLOITATION	1915	
57121 02 162	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	162	CHEMIN D EXPLOITATION	1318	
57121 02 163	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	163	CHEMIN D EXPLOITATION	1264	
57121 02 164	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	164	CHEMIN D EXPLOITATION	3706	
57121 02 165	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	165	CHEMIN D EXPLOITATION	638	
57121 02 166	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	166	CHEMIN D EXPLOITATION	353	
57121 02 167	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	167	CHEMIN D EXPLOITATION	1458	
57121 02 168	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	168	CHEMIN D EXPLOITATION	2305	
57121 02 169	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	169	CHEMIN D EXPLOITATION	2165	
57121 02 170	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	170	CHEMIN D EXPLOITATION	4545	

57121 02 171	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	171	CHEMIN D EXPLOITATION	1452	
57121 02 172	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	172	CHEMIN D EXPLOITATION	2095	
57121 02 173	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	173	CHEMIN D EXPLOITATION	325	
57121 02 174	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	174	CHEMIN D EXPLOITATION	497	
57121 03 108	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	108	CHEMIN D EXPLOITATION	1494	
57121 03 109	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT		CHEMIN D EXPLOITATION	3592	Rue des Jardins
57121 03 110	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	110	CHEMIN D EXPLOITATION	1066	
57121 03 111	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	111	CHEMIN D EXPLOITATION	5798	
57121 03 112	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	112	CHEMIN D EXPLOITATION	3230	
57121 03 113	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	113	CHEMIN D EXPLOITATION	2535	
57121 03 114	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	114	CHEMIN D EXPLOITATION	3213	
57121 03 115	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	115	CHEMIN D EXPLOITATION	8284	
57121 03 116	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	116	CHEMIN D EXPLOITATION	570	
57121 03 117	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	117	CHEMIN D EXPLOITATION	2928	
57121 03 118	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	118	CHEMIN D EXPLOITATION	4524	
57121 03 119	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	119	CHEMIN D EXPLOITATION	2974	
57121 04 3	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT		DEVANT RODERBACH	3015	Parcelle louée

57121 04 47	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	47	CHEMIN D EXPLOITATION	3171	
57121 04 48	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	48	CHEMIN D EXPLOITATION	1916	
57121 04 49	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	49	CHEMIN D EXPLOITATION	1486	
57121 04 50	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	50	CHEMIN D EXPLOITATION	2600	
57121 04 51	11	ASS FONCIERE DE REMEMBREMENT DE LA COMMUNE DE BURTONCOURT	51	CHEMIN D EXPLOITATION	4539	

(1) Propriété de la commune de BURTONCOURT après dissolution par le préfet de l'association foncière,

ANNEXE 2



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Mme SCHNEIDER Danièle
9, rue de Metz à GONDREVILLE
57640 VY

ENQUETE COMMODO INCOMMODO
pour le recensement des chemins communaux
suite à la dissolution de l'Association Foncière

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Objet :

Enquête commodo incommodo relative au recensement des chemins communaux de la commune de Burtoncourt après dissolution de l'Association Foncière par arrêté préfectoral du 20/05/1987

Références :

- Dossier de mise à l'enquête composé comme suit : notice explicative, plan de situation, plan des chemins (1/10000), plan des propriétés de la commune (pour info 1/10000), liste des chemins communaux, délibération de l'Association Foncière du 5 janvier 1979, arrêté du Préfet de Moselle actant la dissolution de l'association foncière du 20 mai 1987, délibération du Conseil Municipal, registre pour le recueil des avis.
- DCM 22-2023 du 9 juin 2023 décidant du recensement des chemins ruraux de la commune
- Arrêté N° 15/2023 du 14 septembre 2023 d'ouverture d'enquête commodo incommodo et désignant le commissaire enquêteur

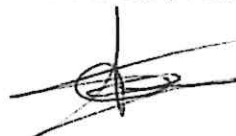
Cette enquête s'est déroulée du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023. Mme Schneider Danièle désignée en qualité de commissaire enquêteur s'est tenue à la disposition du public à la mairie de Burtoncourt les vendredis 27 octobre et 3 novembre 2023 de 17 h à 19 h.

CONCLUSIONS :

Vu le dossier présenté à l'enquête publique,
Considérant qu'aucune observation n'a été formulée oralement ni par voie postale,
Considérant qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre mis à disposition du public,

J'émet un **AVIS FAVORABLE** au recensement des chemins communaux suite à dissolution de l'Association Foncière.

Gondreville, le 6 Novembre 2023
Danièle SCHNEIDER, Commissaire enquêteur



COMMUNE DE BURTONCOURT



ENQUÊTE COMMODO INCOMMODO

(enquête publique)

Recensement des chemins communaux
(anciens AF)

COMMUNE DE BURTONCOURT 2023
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE



ANNEXE B

AH

1/96



Le présent registre de recueil
des avis est composé de 96
feuilles numérotés de 1/96
à 96/96.

Il comporte 96 pages.

Le Maire,



André HauPERT



COMMUNE DE BURTONCOURT
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de METZ-VILLE 1
Canton du PAYS MESSIN

Permanence Vendredi 27 octobre 2023

Aucune demande.

Aucune visite.

Permanence Vendredi 3 novembre 2023

Aucune visite.

Aucune demande.

Clôture le 3 novembre 2023

D. Schneider





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BURTONCOURT
Séance du 1^{er} Décembre 2023 – 20 H 00.

Nombre de conseillers élus : 11

Nombre de conseillers en fonction : 10

Nombre de conseillers présents : 08

Date d'envoi des convocations : Le 24 Novembre 2023.

PRESENTS : JAGER Bruno / HOUPERT André / MERY Nicolas / BUCHER Robert / BEAUSEROY Raphaël / MICHEL Daniel / BEAUSEROY Anabelle / NEWEL Sabine.

ABSENTS EXCUSES: TALFUMIER Hervé (procuration à HOUPERT André) / WITTKOWSKI Nicolas.

N° 41 – 2023 : LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE : PRECISION SUR LA TARIFICATION.

Le Conseil Municipal précise la tarification de la location de la salle communale suite à la délibération N° 25-2019 du 29/11/2019.

Le tableau ci-dessous fixe les nouvelles modalités de tarification à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Occupant	Réservation	Location	Observations
Commune	/	Gratuit	/
Association de la Commune	/	Gratuit	/
Habitants de la Commune week-end ou 1 journée	50 €	100 €	- Caution 300 € sans la cuisine - Caution 500 € avec la cuisine
Extérieur de la Commune week-end ou 1 journée	50 €	300 €	- Caution 300 € sans la cuisine - Caution 500 € avec la cuisine
Organisateur atelier payant ou organisateur de formation de la Commune ½ journée sans cuisine	/	15 €	+ 15€ appareillage sans vaisselle + 30€ appareillage avec vaisselle
Organisateur atelier payant ou organisateur de formation de la Commune journée avec cuisine	/	30 €	+ 15€ appareillage sans vaisselle + 30€ appareillage avec vaisselle
Anniversaire enfants de – 16 ans de la Commune	/	30 €	+ 15€ appareillage sans vaisselle + 30€ appareillage avec vaisselle

Délibération certifiée exécutoire
 Burtoncourt, le 05 DEC. 2023
 Le Maire,

André HOUPERT



Burtoncourt, le 1^{er} décembre 2023.

Le Maire,

André HOUPERT

